



[Le Web](#)



[Les vidéos](#)

COURRIEL A ROBERT GELLI DU 31 DECEMBRE 2015

(DIRECTEUR DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES)

Rappel de quelques faits à titre de comparaison

Les deux familles des quatre passagers français du vol disparu à l'autre bout du monde MH370 (avion américain, compagnie malaisienne) ont été reçues mercredi 2 septembre 2015 par des magistrats, puis le 4 septembre par François Hollande. Un communiqué de l'Elysée précise : « *soutien de la Nation* »... « *mobilisation des services de l'Etat en appui des procédures judiciaires en cours en France comme à l'étranger* »... « *toute la lumière* »... ([communiqué de l'Elysée](#)).

Les autres crashes, notamment l'AF447 Rio-Paris

Qu'en est-il pour les autres crashes actuellement à l'instruction, depuis dix ans et plus pour certains ? Qu'en est-il pour l'AF447 ?

Pour l'AF447 Rio-Paris (avion construit en France, compagnie Air France, vol arrivant à Paris, capitale de la France, très nombreux Français décédés, dont tout l'équipage) serait-ce le contraire, c'est-à-dire : soutien de la Nation et mobilisation des services de l'Etat en appui des procédures judiciaires abusives et illégales visant à enfermer celui qui dit la vérité et aide les familles de victimes... toutes les lumières seront éteintes dans le but de cacher la vérité à ces familles, contraintes d'engraisser des avocats qui les escroquent purement et simplement et les détruisent sciemment à petit feu ?

En page 2 de ce PDF figure le courriel que j'ai envoyé ce jour à Robert Gelli, directeur des affaires criminelles et des grâces. La pièce jointe à ce courriel est disponible en ligne (PDF - 136 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-etablissement-et-usage-de-faux-et-plus-norbert-jacquet-27-decembre-2015.pdf>

(en suivant les liens on découvre beaucoup de choses écœurantes et quelques interrogations sur la suite)

. / ...

Courriel envoyé le 31 décembre 2015 à Robert Gelli

De : norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>
À : "robert.gelli@justice.gouv.fr" <robert.gelli@justice.gouv.fr>
Envoyé le : Jeudi 31 décembre 2015 10h10
Objet : Etablissement et usage de faux, escroquerie, subornation de témoin

Instruction pénale pour homicides involontaires, accident du vol Rio-Paris (TGI Paris)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

PJ (PDF - 136 Ko) : "af447-etablissement-et-usage-de-faux-et-plus-norbert-jacquet-27-decembre-2015.pdf"

Monsieur le Directeur,

Des vies humaines sont inutilement en danger en raison d'actes illégaux commis dans l'enquête en référence.

Dans cette enquête, les familles de victimes ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial restent dans l'ignorance la plus absolue du déroulement de la procédure. Il en est ainsi depuis trois ans et demi. Les seules informations dont elles disposent sont celles qu'elles découvrent par hasard dans les médias, floues, incomplètes, parfois contradictoires, et celles qui peuvent être recueillies par des moyens détournés.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance par le fichier au format PDF joint, l'état actuel de la procédure. Outre les violations du code de procédure pénale, un magistrat, ou plusieurs, et des avocats ont établi des faux au sens des articles 441-1 et suivants du code pénal et ils en ont usé. Ces falsifications ont entre autres permis une escroquerie, au sens des articles 313-1 et suivants du code pénal, ayant profité à certains des faussaires ou leurs complices. Plusieurs membres de cette bande organisée se livrent en outre à des actes de subornation de témoin (article 434-15 du code pénal). En effet, ils me font rechercher pour me faire enfermer, alors que mon seul tort est de dire la vérité et d'aider les familles de victimes. Il en est ainsi malgré une plainte pour subornation de témoin, régulièrement renouvelée, émanant de familles de victimes, qui ont demandé mon audition comme témoin et sachant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

* * *